

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

- Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 1 411 m².

NB : Plan de division joint.

- Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE

Dressé le 31 octobre 2025,

par Monsieur DOLIGEZ Guillaume, Géomètre-Expert à
PONT L'EVÈQUE,

Document Provisoire



AMÉNAGEO

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

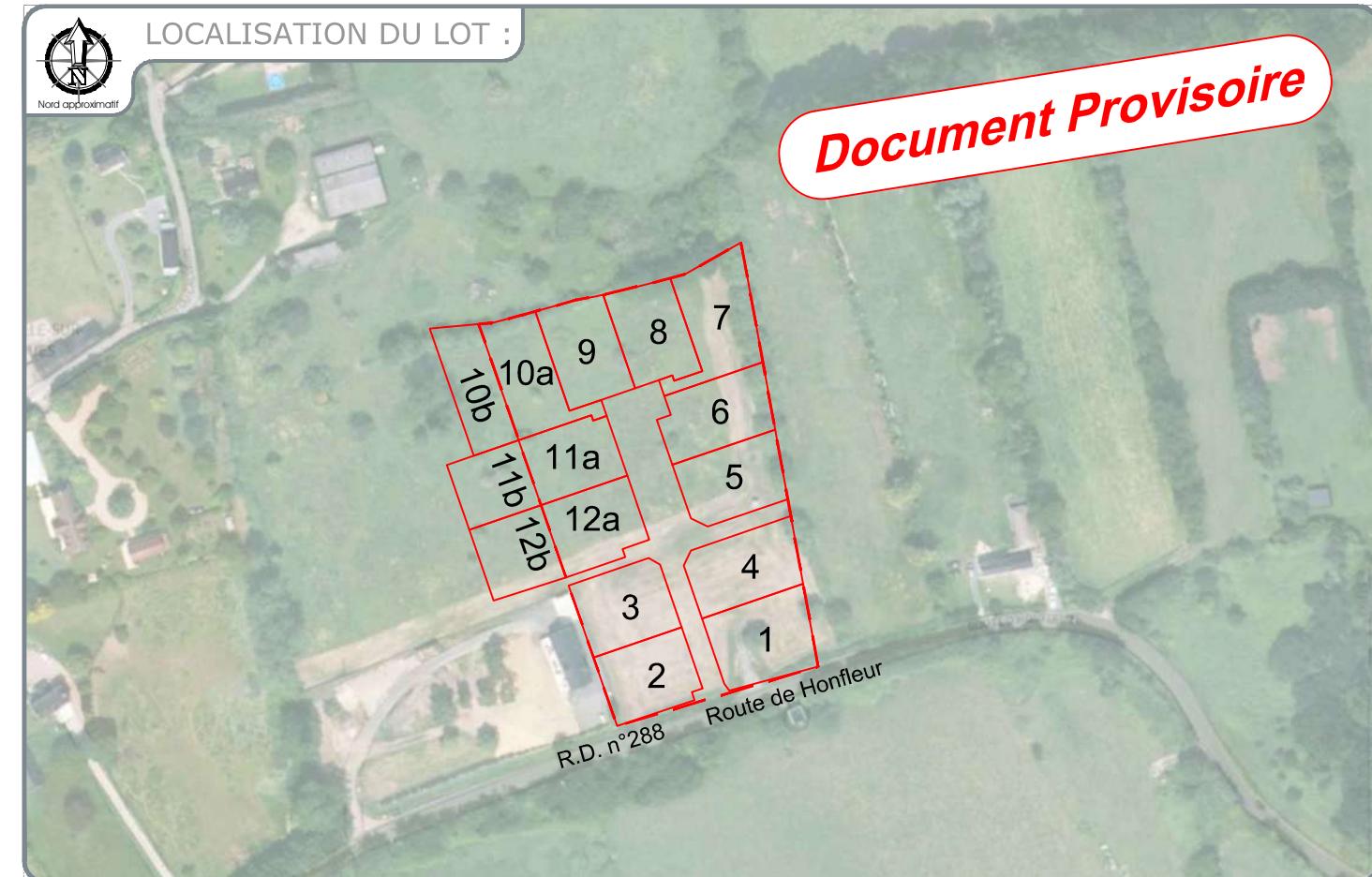
Commune de BONNEVILLE-SUR-TOUQUES

Lotissement " Domaine Le Hameau"

Permis d'aménager n° PA 014 086 23 D0002 accordé le 08 décembre 2023
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 086 23 D0002 M01 à instruire

LOT n° 12	Superficie totale : 1 549 m²
Cadastre : A n°1023 et 1024 et 1025p	Surface de plancher : 500 m²

PLAN DE VENTE



A.1023 : 7a 70cc
A.1024 : 6a 41cc
A.1025p : 1q 38c



02 31 65 02 20
contact@amenageo.fr • www.amenageo



PONT-L'ÉVEQUE • Bureau principal
9, Place du Bras d'Or
14 130 Pont-l'Évêque

CAEN • Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez



PONT-L'ÉVEQUE • Bureau principal 9, Place du Bras d'Or 14 130 Pont-l'Évêque	CAEN • Bureau secondaire 102 Ter, Avenue Henry Chéron 14 000 Caen <i>Responsable : Guillaume Doligez</i>	FALaise • Bureau secondaire 44, rue Georges Canguilhem 14 700 Falaise <i>Responsable : Jean-Pierre Léveillé</i>
--	--	---

Successeurs de Gervais DOUGÉ - Gustave LUBAC - Maurice BIET - Michel BRILLIANT - Raymond CLEMENCEAU
SELARI au capital de 160 000€ - RCS Liseux : 442 135 976 - TVA Intracommunautaire : FR764442135976 - N°INSCRIPTION OGé : 2002C200010
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
Les autres jours sur rendez-vous

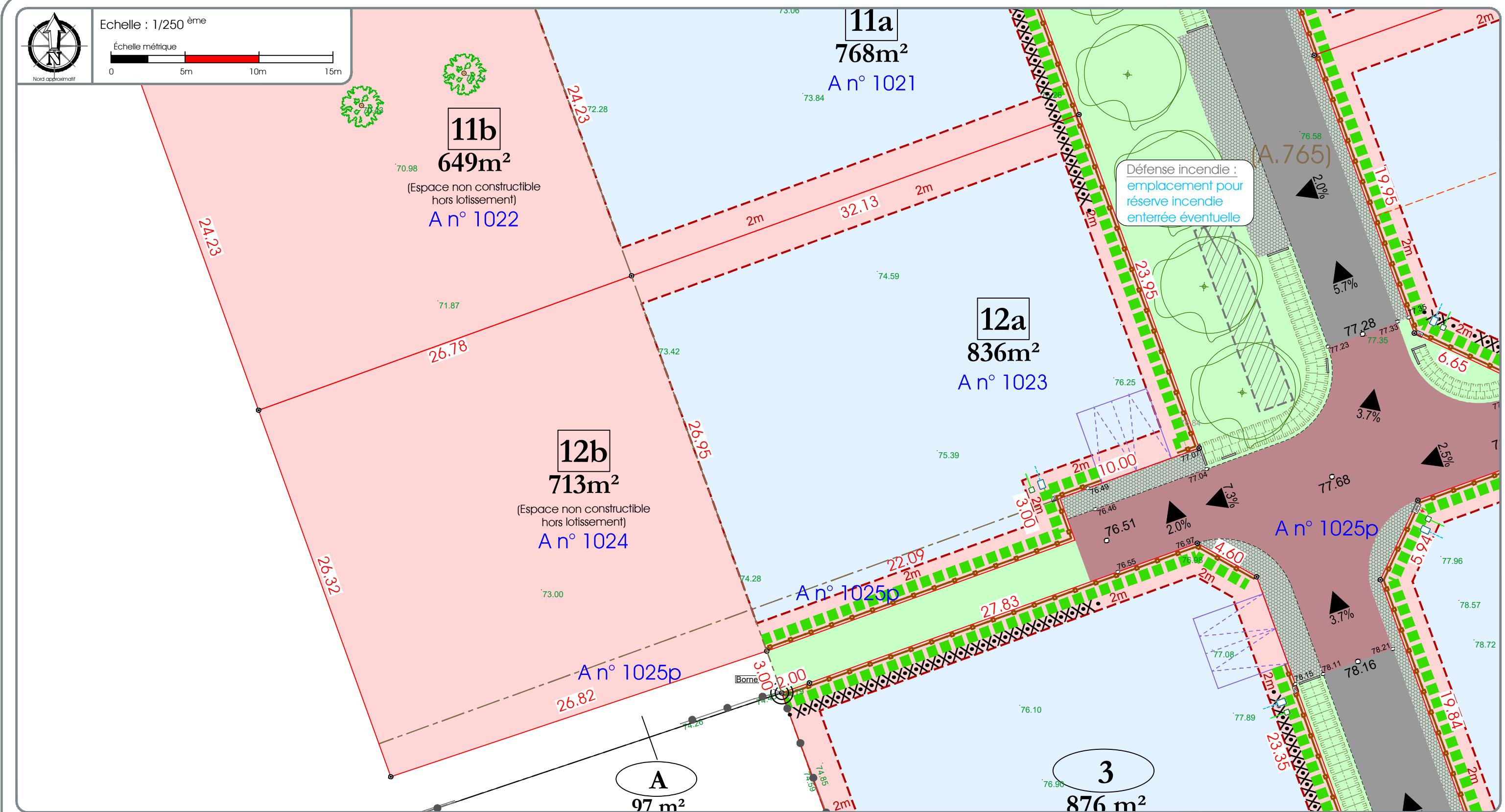
Dossier n° : 2985-2





Echelle : 1/250 ème

Échelle métrique
0 5m 10m 15m



LOT n°
12



Document Provisoire

NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le cahier des prescriptions et des recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique effectué en juin 2022.

LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE	
—	Application cadastrale
—	Périmètre des lots
[2m]	Zone non aedificandi et cote de recul (en mètre)
[Zone d'implantation de la construction principale sous respect du PLUi et du PA10]	Zone d'implantation de la construction principale sous respect du PLUi et du PA10
[XXXXXX]	Servitude de passage de réseaux enterrés
[XXXXXX]	Emplacement indicatif de l'accès et des places de stationnement non closes
[XXXXXX]	Emplacement obligatoire de l'accès et des places de stationnement non closes
[XXXXXX]	Obligation de plantation de haies (A charge lotisseur)
[XXXXXX]	Accès véhicule interdit
[—]	Clôture obligatoire - double lisse bois (A charge lotisseur)
-10.05-	Cote parcellaire
	Les cotes péri-métriques et les surfaces ne seront définitives qu'après boraige.
●	Repère parcellaire (borne, piquet, spit, marque peinture)

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS	
Altitude et pente de projet voirie (en mètres)	
Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)	
Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.	
Voirie de desserte en enrobé	
Carrefour en enrobé rouge	
Béton désactivé	
Stationnement et accotement circulable (revêtement drainant)	
Espaces verts engazonnés et/ou plantés	
Noue paysagère de circulation des eaux pluviales	
Mur de soutènement en bois	
Arbre à planter	

LEGENDE BRANCHEMENTS	
. La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.	

- Coffrets électriques
- Citerneau eau potable
- Regard télécom